



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 31 décembre 2020

CONTRÔLE DU RESPECT DES MESURES DE COUVRE-FEU

Dans ce contexte de crise sanitaire, et du plan Vigipirate porté au niveau "URGENCE ATTENTAT", cette période de fêtes peut s'accompagner de risques, tant en matière de sécurité publique que sanitaire et routière. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, mobilise l'ensemble des forces de sécurité sur le territoire départemental afin d'assurer dans les meilleures conditions le déroulement de cette période de fêtes.

Le dispositif de sécurité s'articule autour d'une **coordination de l'action des forces de sécurité et de secours** (police, gendarmerie, forces militaires Sentinelle et sapeurs-pompiers).

Pour rappel, en vue de la prévention des troubles à la sécurité publique, des arrêtés préfectoraux en date du 15 décembre 2020 ont été pris pour :

- **interdire la cession, la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement** dans le département de la Seine-Maritime **du vendredi 18 décembre 2020 (20h00) jusqu'au dimanche 3 janvier 2021 (8h00) ;**
- assujettir **la vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler, aérosols et solvants) **et la vente de carburant sous forme conditionnée** (jerricans, bidons, etc.) à la présentation d'une pièce d'identité, **et en interdire la vente à toute personne mineure et le transport ostensible ; à partir du vendredi 18 décembre 2020 (20h00) au dimanche 03 janvier 2021 (8h00)**, sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime ;
- **interdire la vente à emporter et la consommation sur la voie publique et les terrains publics de toutes boissons alcooliques et alcoolisées** dans tout le département de la Seine-Maritime **du jeudi 31 décembre 2020 (20h00) au vendredi 1er janvier 2021 (8h00).**

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Il est à noter que pour des raisons sanitaires (en l'espèce éviter les regroupements sur la voie publique), la vente à emporter et la livraison d'alcool sont par ailleurs interdites dans toutes les communes de la Seine-Maritime de 20h à 6h tous les jours (arrêté préfectoral du 15 décembre 2020).

Depuis le 15 décembre, le confinement est levé mais un couvre-feu sanitaire est institué de 20h à 6h du matin. Tout déplacement hors de son lieu de résidence est interdit sur cet espace horaire à quelques exceptions près.

Compte-tenu de la situation sanitaire, avec un taux d'incidence de 101,79 en Seine-Maritime et de 108,8 pour l'agglomération de Rouen, **les règles du couvre-feu, comme pour les autres soirs, continueront à s'appliquer le soir du 31 décembre 2020.**

Ainsi, une vigilance particulière s'exercera à l'endroit des « fêtes clandestines » donnant lieu à des rassemblements importants, ainsi qu'aux déplacements non justifiés.

Les forces de l'ordre sont particulièrement mobilisées pour effectuer des contrôles stricts de ces mesures, et c'est dans ce contexte que **le préfet a participé ce mercredi 30 décembre à 20h00 à une opération de contrôle** qui s'est tenue à Petit-Quevilly. À cette occasion, il a pu constater que la plupart des déplacements dérogatoires lors du couvre-feu s'effectuaient avec un justificatif de déplacement en bonne et due forme. Néanmoins, quelques personnes ont contrevenu à la réglementation en vigueur et se sont vues verbalisées en conséquence.

Les contrôles continueront de manière renforcée toute la nuit du 31 décembre, et dans les jours qui suivront.

Il est souhaitable que ce soir si particulier du 31 décembre se déroule dans une atmosphère apaisée, dans un esprit de solidarité.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex